

INFIRMERIE DU COLLEGE LOUIS PASTEUR



Les missions de l'infirmière scolaire :

- Premiers soins. Soins sur prescription.
- Organisation des soins et des urgences
- Ecoute, accompagnement. Suivi des élèves en difficulté
- Accompagnement des élèves en situation de handicap et en cas de problème de santé chronique
- Bilan de dépistage aux élèves de 6^{ème} et pour un élève d'un autre niveau possible à la demande
- Gestion d'évènement traumatique
- Gestion de situation de maladie transmissible
- Education à la santé
- Protection de l'enfance

Situations particulières :

Veillez vous adresser à l'infirmière en cas de maladie chronique, handicap, troubles des apprentissages...

Des aménagements de la scolarité peuvent être mis en place selon la situation.

- PAI : projet d'accueil individualisé pour les maladies chroniques
- PAP : projet d'accompagnement personnalisé pour les troubles de l'apprentissage
- PPS : projet de suivi de scolarisation avec la MDPH pour les élèves en situation de handicap

Les passages à l'infirmier :

- Ils se font lors des temps des pauses.
- Ils sont autorisés pendant les cours en cas d'urgences
- Il ne relève pas des missions de l'infirmière scolaire de soigner des élèves malades depuis plusieurs jours : dans ce cas une consultation avec le médecin traitant et/ou du repos à domicile est conseillé.

La prise de médicaments au collège ou en sortie scolaire :

- Les élèves ne sont pas autorisés à détenir des médicaments sur eux.  Certains médicaments peuvent être dangereux pour certains des organes vitaux si le dosage journalier n'est pas respecté (ex : le Doliprane) .
- En cas de traitement personnel à prendre sur le temps scolaire ou voyage scolaire hors PAI : fournir à l'infirmière une copie de l'ordonnance, une plaquette de son médicament et une autorisation parentale.